



espelia
Conseil pour
la performance publique



Syndicats mixtes du Haut-Doubs et de la Loue



DEPARTEMENT DU DOUBS
SYNDICAT MIXTE DE LA LOUE



SMMAHD
Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques
du Haut-Doubs

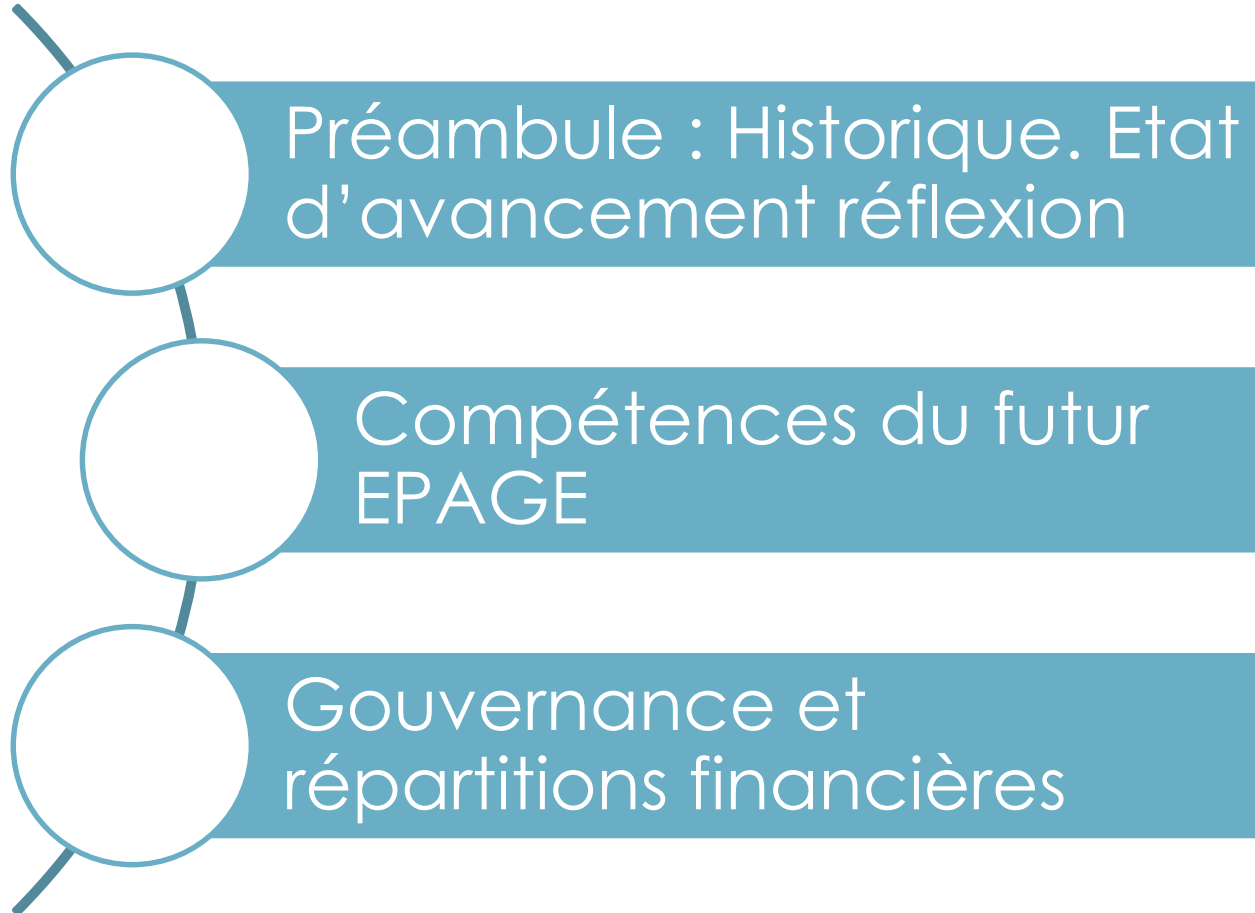
ETUDE ET ASSISTANCE JURIDIQUE
POUR LA CREATION D'UN EPAGE
SUR LE BASSIN HAUT-DOUBS LOUE



Commission Locale Eau
4 juillet 2018
Houtaud



Sommaire



1.

Préambule - Historique





Historique projet EPAGE :

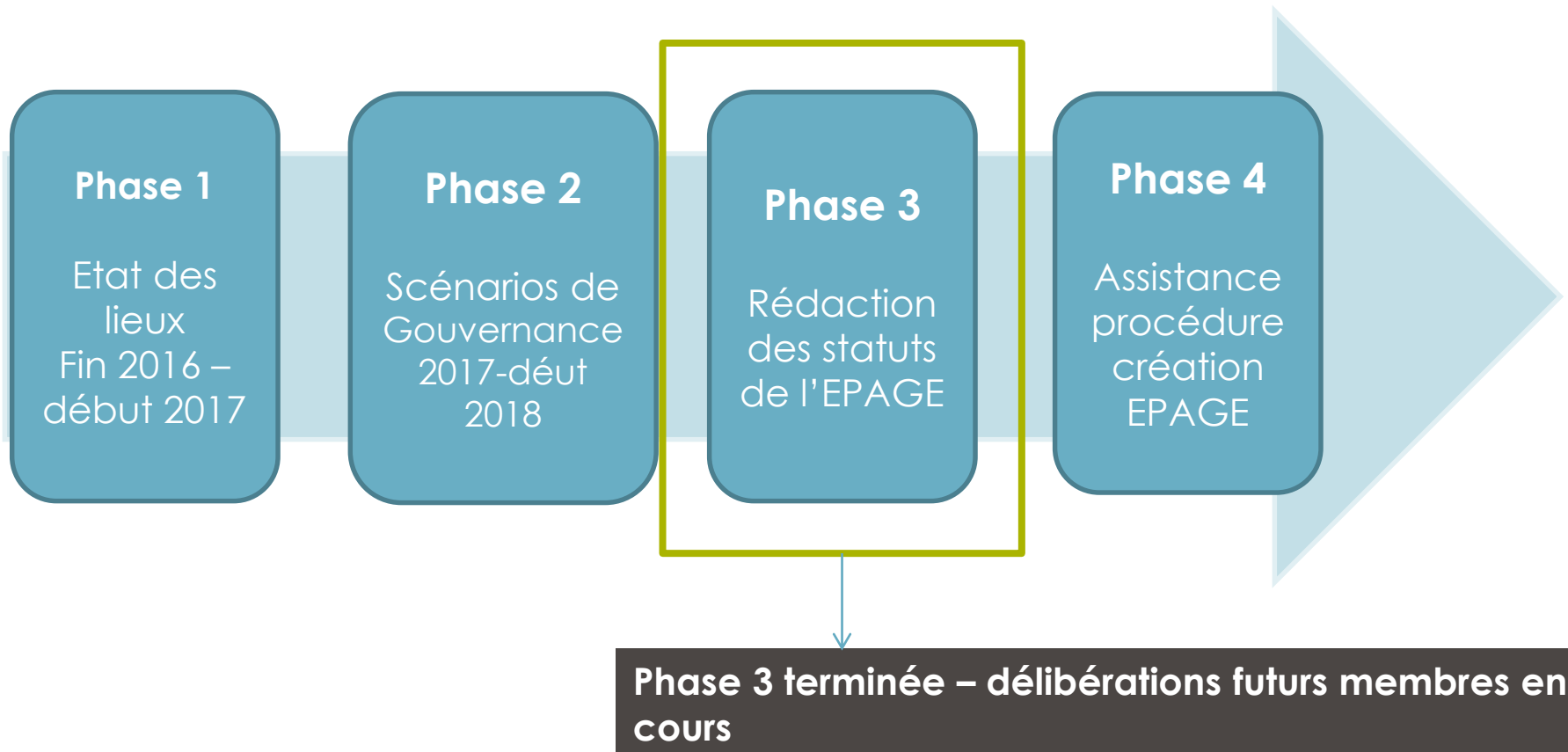
- Historique gestion concertée de l'eau ancienne : premier SAGE 2002
- 2 Syndicats mixtes en charge des milieux aquatiques



- Lors de la création SMMMAHD: volonté simplification gouvernance : rapprochement des 2 SMIXS pour mutualiser moyens.
- Territoire prioritaire au titre du SDAGE pour créer EPAGE + SDCI demandant fusion 2 smixs.
- Labélisation EPAGE : 1 + vis-à-vis financements publics (Agence eau notamment)



Les différentes phases de l'étude





Avancement du projet

Phase 2

Scénarios de
gouvernance

Phase 3

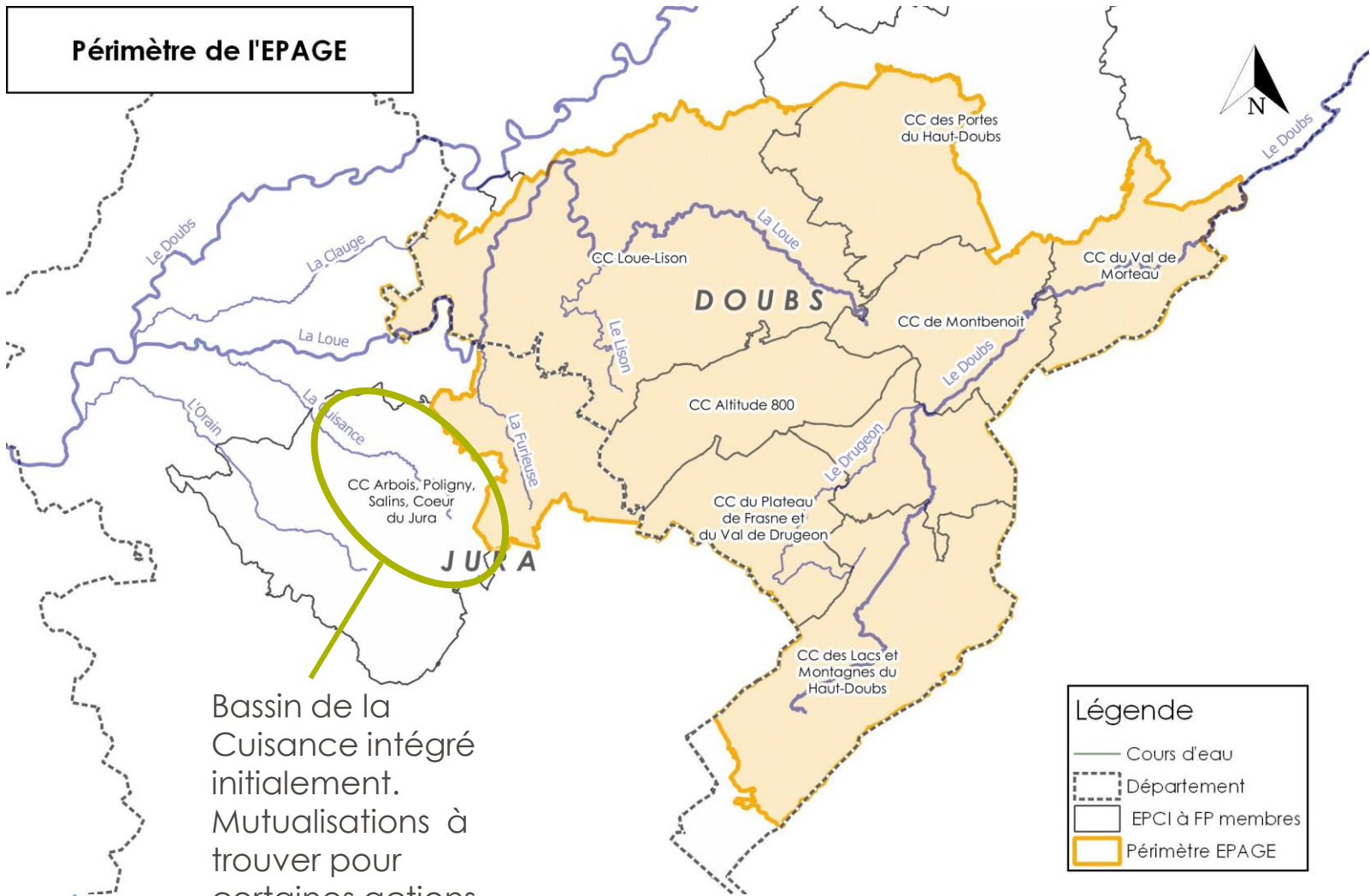
Rédaction
des statuts
de l'EPAGE

- **Septembre 2017** : Un projet de périmètre d'EPAGE soumis à l'avis du Préfet de bassin
- **Décembre 2017** : Adoption de la Loi Fesneau, qui prévoit le maintien du rôle des Départements dans les domaines relevant de la GEMAPI
- **Début 2018** : Une réponse du Préfet de bassin qui vient saluer et encourager le travail engagé => accord de principe sur le périmètre, nonobstant un argumentaire justifiant les limites territoriales liées aux enjeux locaux
- **26 Mars 2018** : Décision du Département du Doubs de participer aux différents syndicats mixtes de son territoire sous condition labélisation EPAGE possible
- **03 avril 2018** : COPIL présentation volet financier, clés répartition
- **25 mai 2018** : Présentation projet de statuts et procédure de création EPAGE
- **6 juin 2018** : COPIL validation de la gouvernance et des statuts



Périmètre géographique du futur EPAGE

Périmètre de l'EPAGE

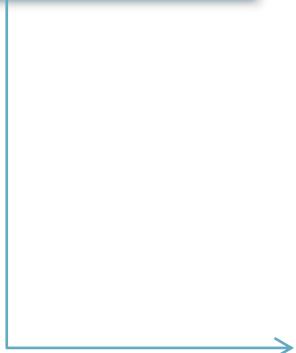


Bassin de la Cuisance intégré initialement. Mutualisations à trouver pour certaines actions



Les membres du futur EPAGE

Les EPCI-FP
potentiellement
membres



+ adhésion
Département du
Doubs et du Jura (à
confirmer)

EPAGE	Adhésion syndicats actuels	EPCI-FP concernés par le futur EPAGE
CC Arbois, Poligny Salins		✓
CC Loue Lison	SMIX Loue	✓
CC Altitude 800		✓
CC du Plateau de Frasne	SMAAHD	✓
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	SMAAHD	✓
CC du Grand Pontarlier	SMAAHD	✓
CC du Canton de Montbenoit	SMAAHD	✓
CC Val de Morteau		✓
CC Portes du Haut Doubs		✓

2.

Les compétences du futur EPAGE





Les champs d'intervention du futur EPAGE

- La compétence GEMAPI
- Une compétence associée à la reconquête et à la protection de la qualité de la ressource en eau (lutte contre les pollutions, lutte contre érosion sols)
- Une compétence associée à l'amélioration de la connaissance (suivi qualité des milieux aquatiques)
- Une compétence liée à l'animation et la concertation dans le domaine de la prévention du risque inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques (dont animation du SAGE, Natura 2000, RN, ENS...)



Les champs d'intervention du futur EPAGE

- Une compétence liée à la gestion des ouvrages hydrauliques propriétés de l'EPAGE
- Une compétence liée à l'aménagement et la gestion d'ouvrages permettant la navigation légère de loisir sur ses ouvrages (passes canoés, point embarquement)

3.

Projections budgétaires et RH



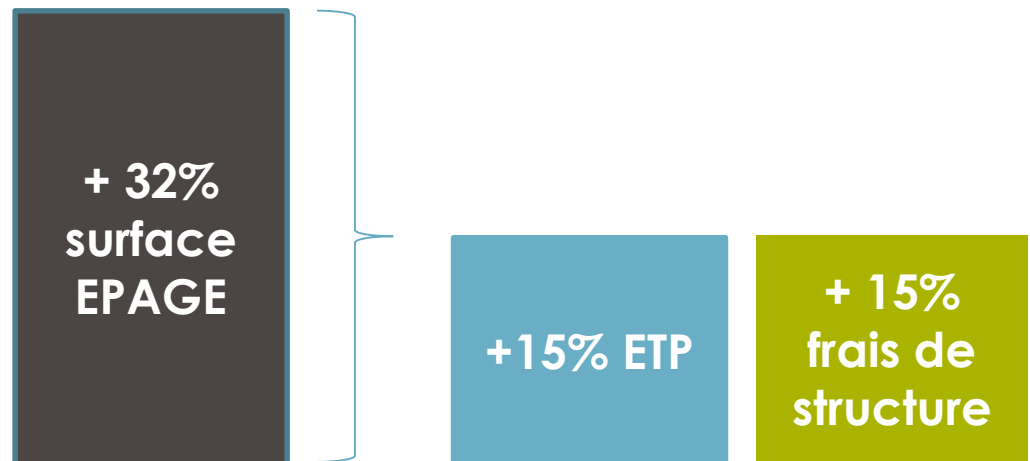


Projections budgétaires et RH à 4-5 ans

Hypothèses prises en compte

- Une moyenne des montants affichés dans les comptes administratifs du SMMMAHD et du SMIX Loue de 2013 à 2015 pour les frais de structure, avec une hypothèse de +15% de frais structure supplémentaire
- Les charges prévisionnelles de personnel (ETP existants au sein des 2 syndicats + 1 ETP animation SAGE + estimation de 2,1 ETP supplémentaires)
- Les coûts identifiés des études et travaux étalés sur 4 ans (période 2019-2022) : 1,7 M€/an

→ Un regroupement qui permet des effets de mutualisation sur le personnel et les frais de structure





Proposition de clés de répartition

- **Une répartition des contributions entre les départements** : au prorata de leur surface dans l'EPAGE
 - 92% pour le Doubs
 - 8% pour le Jura (encore soumis à validation du CD39)

- **Une répartition des contributions des EPCI-FP en fonction population et potentiel fiscal.**
 - Clé répartition : 80 % population ; 20% potentiel fiscal

4.

Gouvernance et représentation des membres





Représentation des membres

- **Comité syndical : 30 membres, équilibre des voix entre Départements et EPCI :**
 - 5 délégués pour les Départements (4 pour le CD25 , 1 pour le CD39), 5 voix/délégué
 - 25 délégués pour les EPCI, 1 voix par délégués. Nbr délégué/EPCI = f(participation financière)



Représentation des membres

EPCI à fiscalité propre	Nombre de délégués
Communauté de communes Loue Lison	5
Communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon	2
Communauté de communes Arbois Poligny Salins - Cœur du Jura	2
Communauté de communes Altitude 800	1
Communauté de communes du Val de Morteau	4
Communauté de communes des Portes du Haut Doubs	1
Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs	3
Communauté de communes du Grand Pontarlier	5
Communauté de communes de Montbenoit	2
Total	25



Des propositions de gouvernance permettant de conserver de la proximité

- Désignation par les EPCI qui le souhaitent de référents communaux **à l'EPAGE** pour maintenir le lien local historique et pertinent pour la réussite des actions
- **Assemblée annuelle des Maires, Présidents des EPCI-FP et référents communaux** pour rendre compte des actions et entendre les attentes locales
- **Commissions géographiques** réunissant les Maires, Présidents des EPCI-FP et référents communaux concernés pour préciser les besoins par bassin versant
- **Programme pluriannuel d'intervention de 5 ans**
- **Discussions budgétaires et techniques annuelles avec EPCI en amont du DOB**
- **Plafonnement des cotisations sur des périodes de 3 ans** selon programme pluriannuel d'action



Calendrier

- Fin juin – début juillet : délibérations EPCIs + SMIXs
- Avant fin septembre : Départements
- CDCI début novembre
- Décembre : Arrêté préfectoral création SMIX (1/01/19)
- Juillet à Décembre : préparation du transfert des actifs et passifs des smixs, ainsi que du personnel au nouveau syndicat
- 1^{er} janvier 2019 : création nouveau syndicat, dissolution SMIX Loue et SMMAHD
- 1^{er} semestre 2019 : lancement procédure labélisation EPAGE



Situation actuelle de la maîtrise d'ouvrage

